

PROCÉDURE SUR LE DIPLÔME HONORIS CAUSA

Numéro du document	PROC-1000-01-REV01	
Préparée par	Marie-Claude Simard, directrice du Bureau des diplômés	
Instance consultée	Comité de direction	
Recommandé par	S. O.	
Adoptée par	Liza Frulla, directrice générale	
Entrée en vigueur	19 septembre 2023	
Responsable de l'application	Direction générale	
Historique des mises à jour	Numéro	Date de mise à jour
	Version originale	19 décembre 2022

Table des matières

1. PRÉAMBULE	3
2. OBJECTIF	3
3. CONDITION D'ADMISSION.....	3
4. CRITÈRES DE SÉLECTION	3
5. MOMENT DE LA REMISE DE LA DISTINCTION	3
6. ÉTAPES DU DÉPÔT ET DU TRAITEMENT DES CANDIDATURES	4
7. FORMULAIRE ET DOCUMENT(S) JUSTIFICATIF(S)	5
8. DÉPÔT	5
9. ENTRÉE EN VIGUEUR.....	5
10. MISE À JOUR.....	5
ANNEXE 1 – FORMULAIRE DE DÉPÔT DE CANDIDATURE POUR LE DIPLÔME HONORIS CAUSA.....	6

1. PRÉAMBULE

La présente procédure découle de la *Politique d'attribution d'une reconnaissance honorifique* et précise les modalités d'attribution du diplôme honoris causa.

2. OBJECTIF

Décerner annuellement au maximum un diplôme honoris causa à une personnalité dont la carrière, les réalisations professionnelles et l'implication dans l'industrie ainsi qu'auprès de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (ITHQ) répondent aux standards les plus élevés que souligne un tel honneur.

3. CONDITION D'ADMISSION

Être une personnalité extérieure à l'ITHQ à qui l'on reconnaît une grande renommée provinciale, nationale ou internationale œuvrant dans le secteur du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration ou de la gestion de l'accueil.

Il est à noter que les personnes suivantes ne sont pas admissibles :

- les personnalités politiques ou les fonctionnaires actifs des gouvernements provincial ou fédéral;
- les professeurs à l'emploi de l'ITHQ ou de toute autre institution pédagogique partenaire.

4. CRITÈRES DE SÉLECTION

Cette haute distinction est attribuée en tenant compte des critères suivants :

- la valeur exemplaire de son cheminement;
- l'impact exceptionnel de ses réalisations dans l'industrie du tourisme, de l'hôtellerie et de la restauration;
- la notoriété de ses réalisations;
- sa contribution remarquable au rayonnement de l'industrie et de l'ITHQ.

5. MOMENT DE LA REMISE DE LA DISTINCTION

Le diplôme honoris causa est décerné une fois par année, lors de la cérémonie de remise des diplômes qui se tient habituellement en novembre.

6. ÉTAPES DU DÉPÔT ET DU TRAITEMENT DES CANDIDATURES

Échéance	Responsable	Démarche à effectuer
Mi-février	Direction générale	Transmettre au responsable du Comité de gestion un appel de candidatures regroupant les procédures et formulaires pour le diplôme honoris causa, en précisant la date limite.
Mi-mars	Direction générale	Relancer au besoin.
Mi-avril	Comité de gestion	Soumettre à la Direction générale, au moyen du formulaire prévu à cet effet, une candidature répondant aux conditions d'admission.
Mi-mai	Comité de gestion	Vérifier si les candidatures reçues respectent les conditions d'admission et transmettre celles qui sont conformes au Comité de direction.
Début juin	Comité de direction	En préparation à la rencontre du Comité de direction : - Prendre connaissance des dossiers; - Établir un ordre de priorité.
Début juin	Comité de direction	Sélectionner le ou les récipiendaires en s'appuyant sur les critères de sélection. Informar la Direction générale du classement des candidatures sélectionnées; cet ordre de priorité pourrait être nécessaire si la ou les personnes retenues ne s'engageaient pas à être présentes à la cérémonie de remise des diplômes pour recevoir leur distinction.
Fin juin	Direction générale	Communiquer avec le récipiendaire sélectionné en priorité par le Comité de direction dans le but de valider leur intérêt et leur disponibilité à recevoir cette reconnaissance institutionnelle lors de la cérémonie de remise des diplômes; dans la négative, la personne suivante de la liste est contactée et ainsi de suite. Transmettre le nom de la ou du récipiendaire confirmé au Bureau des diplômés.

7. FORMULAIRE ET DOCUMENT(S) JUSTIFICATIF(S)

Le formulaire ci-dessous doit être dûment rempli. Dans le but d'appuyer le dossier, des documents justificatifs peuvent être joints.

8. DÉPÔT

Le dossier doit être déposé auprès de la Direction générale avant le 15 mars à l'adresse Reconnaissanceshonorifiques@ithq.qc.ca.

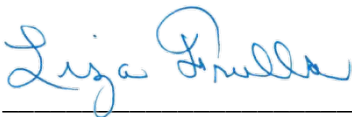
9. ENTRÉE EN VIGUEUR

La présente procédure entre en vigueur au moment de son adoption par la directrice générale.

10. MISE À JOUR

La présente procédure devra être mise à jour d'ici le 19 septembre 2028.

Signée à Montréal, le 19 septembre 2023 :



Liza Frulla
Directrice générale

ANNEXE 1 – FORMULAIRE DE DÉPÔT DE CANDIDATURE POUR LE DIPLOME HONORIS CAUSA

	Formulaire de dépôt de candidature Diplôme honoris causa
---	---

Identification du candidat ou de la candidate	
Nom complet :	
Entreprise :	
Fonction :	
Téléphone :	
Adresse courriel :	

Cheminement professionnel du candidat ou de la candidate (Résumé des postes occupés)	
Sommaire des réalisations professionnelles importantes appelant au rayonnement de l'industrie du tourisme, de l'hôtellerie et de la restauration ainsi que de l'ITHQ	

Titres et reconnaissances officielles déjà obtenus (ex. : Ordre national du Québec, Ordre du Canada, etc.)

Justificatif pour l'octroi du diplôme honoris causa

Joindre au besoin tous documents supplémentaires justifiant le dépôt de la candidature (ex. curriculum vitae, résumé biographique, communiqués, articles, lettre de recommandation)